

SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de décembre en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 11 citoyens et de la S.Q.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 07 novembre 2006
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Recettes et dépenses
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Engagement de Mme Vanessa Roux, préposée au comptoir lunch
 - Engagement de Mme Stéfany Laroche, préposée au comptoir lunch
- 5) Règlements d'emprunt numéros 353-2005 et 372-2006
 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
 - Solde non utilisé
- 6) Demande d'aide financière
 - Tournoi de hockey interrégional Sainte-Croix
- 7) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (15 novembre 2006)
 - Dépôt
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier municipalité de Sainte-Croix, lots 117-P, 130-P et 131-P
 - Dossier M. Eugène Boisvert, lot 73-P
 - Projet de règlement numéro 378-2006
 - Assemblée publique
 - Second projet de règlement numéro 378-2006
 - Adoption du second projet de règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 355-2005
 - Avis de motion
- 8) Voirie
 - Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

- Programme relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale
- 9) Hygiène du milieu
- Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
 - Mise aux normes des installations de captage
 - Honoraires professionnels n° 2 (Laforest Nova Aqua)
 - Vidanges et récupération des matières résiduelles
 - Soumission(s) et choix des options
- 10) Transport adapté Lobicar
- Renouvellement de mandat
- 11) Avis de motion
- Projet de règlement numéro 379-2006 (aux fins de remplacer les règlements numéros 01-1996 et 223-1996)
 - Projet de règlement numéro 380-2006 (taxes de services 2007)
 - Projet de règlement numéro 381-2006 (taxes foncières 2007)
 - Projet de règlement numéro 382-2006 (circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux)
- 12) Adoption de règlement
- 377-2006 aux fins de décréter les dispositions applicables à l'ordre et le décorum pendant les sessions de conseil
- 13) Varia
- Motion de félicitations à Construction C.J. Picard inc.
 - Motion de félicitations à Plomberie Ste-Croix inc.
 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)

Période de questions
Levée de l'assemblée

292-2006 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

293-2006 **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 07 NOVEMBRE 2006**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 07 novembre 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

294-2006 **COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE NOVEMBRE 2006 – RATIFICATION

| | | |
|---|---|------------------|
| SALAIRES BRUTS DU 29 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2006 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 7 091,10 |
| | INSPECTEUR MUNICIPAL | 3 853,50 |
| | URBANISME | 73,23 |
| | SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CA- DRES (ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, POLYVALENTE & T/JEUX) | 12 399,85 |
| | AVANTAGES SOCIAUX | 3 117,04 |
| | SOUS-TOTAL | 26 534,72 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2006 – RATIFICATION

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|---|---|--|
| ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC. | INSPECTION VISUELLE & AIR PACK | 112,24 |
| BANQUE NATIONALE DU CANADA | RENFOUEMENT SALAIRES | 20 000,00 |
| BELL MOBILITÉ | PAGETTES INCENDIE | 161,94 |
| CAM-TRAC BERNIÈRES INC. | ENT. & RÉP. KUBOTA (ROUE) | 2 000,86 |
| CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX | AIDE FINANCIÈRE SAISON 2006-2007 (40 JEUNES) | 280,00 |
| COMMISSION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC | COTISATION & AJUSTEMENT 2005-2006 | 90,89 |
| CONSTRUCTION C.J. PICARD INC. | CONST. SERVICES RUES DESROCHERS, LECLERC, BOUFFARD & LAURIER (DÉCOMPTE PROG. N° 6) | 104 733,43 |
| DICOM EXPRESS | REMB. COLIS RETROUVÉ U/EAU | 8,82 |
| DOCUMENT EXPRESS | PAPETERIE INCENDIE | 53,78 |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | RÈGLEMENT N° 249-1998 REMB. INT. | 1 478,30 |
| BOUTIQUE CLUB DE GOLF CRYSTAL | FER DROIT (25 ANS SERVICE CLAUDE LECLERC) | 250,69 |
| GREAT WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE- VIE | ASS. COLLECTIVE NOV. | 1 172,07 |
| GROUPE CASTONGUAY INC. | ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC VIDER GOUTTIÈRES & VÉRIF. AMPÉRAGE STATION POMPAGE | 673,85 151,55 |
| GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC. | PLAN D'AMÉNAG. (STATUT DE PROD. FORESTIER) SENTIER PÉDESTRE | 113,95 |
| HQ DISTRIBUTION INC. | ENT. MACHOIRES DE VIE INCENDIE | 1 002,77 |
| HYDRO-QUÉBEC | ÉCLAIRAGE RURAL ÉCLAIRAGE URBAIN C/COMM. STATION POMPAGE RUE GARNEAU GARAGE MUNICIPAL U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD INST. LUMINAIRES RUE LECLERC (3) | 116,80 860,62 1 816,44 1 545,01 138,89 2 205,57 492,27 |
| IMPRIMERIE STE-CROIX INC. | DÉPLIANTS DÉVELOP. RÉSIDENTIEL | 513,35 |
| LAFOREST NOVA AQUA INC. | MISE AUX NORMES INST. DE CAPTAGE U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD | 1 642,67 |
| LAROSE & FILS LTÉE | PRODUITS D'ENT. C/COMM. | 97,70 |
| LES ENTREPRISES CROLIN INC. | ENT. PELOUSE TERRAIN SOCCER & ADJACENT | 632,42 |
| LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC. | RETENUE GARANTIE (TRAV. SUPPL. ÉMISSAIRE EAU USÉES TAITÉES) | 19 351,63 |
| LIBRAIRIE RENAUD-BRAY | ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE (CRÉDIT) ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 60,32 -52,90 75,11 121,70 |
| MÉCANIQUE CHEZ DAN | ENT & RÉP. REMORQUE VOIRIE | 14,81 |
| MENUISERIE CLAUDE LAROCHE INC. | REMB. DÉPÔT DE GARANTIE RECOUVREMENT FRAIS | 1 500,00 -200,00 |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY | ENTRAIDE SÉC. PUBLIQUE INCENDIE | 311,26 |
| MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | REMISE OCTOBRE | 7 491,30 |
| PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES | RAPIÉÇAGE RUE PRINCIPALE & RANG 4 | 2 907,43 |
| PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION | RENOUV. CONTRAT ENT. & SOUTIEN 2007 (ESCOMPTE DE 101,30 \$) | 5 554,83 |
| PITNEY BOWES | LOCATION TIMBREUSE | 419,64 |
| POLYGEC INC. | HON. PROF. (PLAN D'INTERV. EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES) | 6 883,68 |
| POSTES CANADA | AVIS EAU JAUNE VOIRIE | 115,27 |
| PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE | PERMANGANATE VOIRIE | 1 958,80 |
| QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC. | VIS À BOIS INCENDIE PIÈCES & ACC. C/COMM. & VOIRIE | 4,11 16,36 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

| | | |
|--|---|--|
| RAY-CAR | PAVAGE RUES MARCEL-FAUCHER, ROMÉO-MARION & BOUFFARD (90%) PAVAGE RUES MARCEL-FAUCHER, ROMÉO-MARION & BOUFFARD (LIBÉRER GARANTIE 10%) | 89 810,84 9 978,98 |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | REMISE OCTOBRE | 4 287,32 |
| RESTAURANT CHEZ LARRY | BUFFET (25 ANS GILLES FOURNIER & CLAUDE LECLERC) | 358,94 |
| SIFTO CANADA CORP. | SEL ADOUCISSEUR U/EAU | 3 182,95 |
| SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC. | BUFFET (BUDGET 2007) | 40,13 |
| SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN. | REMISE OCTOBRE | 234,75 |
| SYNDICAT PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉGION DE QUÉBEC | FRAIS (STATUT DE PRODUCTEUR) SENTIER PÉDESTRE | 20,00 |
| SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT | SYSTÈME D'ALARME (AJOUT DE 2 CLA-VIERS NUM.) GARAGE MUNICIPAL | 598,24 |
| TÉLÉ-RECHARGE | TIMBRES-POSTE | 350,00 |
| TÉLUS COMMUNICATIONS | SERVICE TÉLÉPHONIQUE | 835,92 |
| TÉLUS MOBILITÉ | CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE CELLULAIRE USINE DE FILTRATION & STÉPHANE MILOT | 159,85 16,58 |
| TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR | AJUSTEMENT PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE | 5 901,00 |
| ULTRAMAR | ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DIVERS ÉQUIP. VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESCOMPTE ULTRAMAR | 50,00 78,00 21,31 85,00 -7,30 49,90 50,01 74,01 63,00 -1,66 |
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) | FRAIS FINANCEMENT | 21 843,00 |
| | SOUS-TOTAL | 326 961,00 |

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2006

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|--|--|---|
| BERTRAND FRÉCHETTE | FRAIS DÉPLACEMENT (NOV.) | 64,00 |
| BLOUIN AUTO INC. | ENT. & RÉP. CAMION INCENDIE | 1 162,40 |
| BUROCOM | POUDRE PHOTOCOPIEUR | 103,69 |
| CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX | BREUVAGES (25 ANS GILLES FOURNIER & CLAUDE LECLERC) | 186,00 |
| CLAUDINE FONTAINE | FRAIS DÉPLACEMENT (AOÛT, SEPT., OCT. & NOV.) | 135,60 |
| DOCUMENT EXPRESS | AVIS MUNICIPAL N ^o 59 (8 PAGES) AVIS MUNICIPAL N ^o 60 (8 PAGES) PAPETERIE C/COMM. & URBANISME PAPETERIE C/COMM. & URBANISME | 590,26 352,76 17,09 17,09 |
| EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC. | AMÉN. TERRAIN STATION POMPAGE (RUE LECLERC) BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE ENT. & RÉP. RUE DU BATEAU & CONTENEUR À GAZON ENT. & RÉP. TERRAIN GARAGE MUN., ENTRÉE DE SERVICE & SITE DÉPÔT BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE PAVAGE 4 ^{ÈME} RANG & RUE LAFLAMME | 449,08 77,48 309,94 1 150,90 309,94 154,97 |
| FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS | ENVOI D'UN COLIS VOIRIE | 8,55 |
| FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC | DRAPEAU DU QUÉBEC | 26,86 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

| | | |
|---|--|---|
| FRANCE DUBUC | FORM. & FRAIS DÉPLACEMENT (NOV.) | 35,20 |
| GREAT WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE- VIE | ASS. COLLECTIVE DÉC. | 1 172,08 |
| GROUPE CASTONGUAY INC. | INST. LUMIÈRE AU GARAGE MUNICIPAL (SENTIER PÉDESTRE) | 200,56 |
| JOHN MEUNIER INC. | TEST DE LABORATOIRE U/EAU | 142,07 |
| L'ABEL ARMOIRE INC. | RÉP. TABLE DU CONSEIL | 51,28 |
| LES PUBLICATIONS LE PEUPLE | PUBLICITÉ (DÉVELOP. RÉSIDEN- TIEL) | 1 424,38 |
| LES P'TITS MOTEURS ENR. | PIÈCES & ACC. (COMPACTEUR) PIÈCES & ACC. (VTT) | 25,23 |
| OMH DE SAINTE-CROIX | AJUSTEMENT DÉFICIT 2006 | 1 500,00 |
| PETITE CAISSE CHRISTIANE | CELLULAIRE & ÉTUI (BERTRAND FRÉCHETTE) | 153,81 |
| PETITE CAISSE FRANCE | TIMBRES-POSTE & CARTOUCHE IMPRIMANTE (JACQUES GAUTHIER) | 82,80 |
| PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE | ENT. ÉQUIP. SENTIER PÉDESTRE | 340,67 |
| POGZ INC. | CRÉATION WEB (2 ^{ème} PAIEMENT) | 2 791,78 |
| POTHIER MORENCY, S.E.N.C. SOCIÉTÉ D'AVOCATS | HON. PROF. (GÉNÉRAL) HON. PROF. (U/EAU) HON. PROF. (FRANCINE BOISSON- NEAU) HON. PROF. (URBANISME) | 52,71 765,52 139,02 2 023,58 |
| QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC. | ASPHALTE VOIRIE VIS & SAVON À MAIN VOIRIE ASPHALTE VOIRIE ESCABEAU ALUM. VOIRIE BOIS VOIRIE MANCHON & PINCEAUX VOIRIE PIÈCES & ACC. VOIRIE & C/COMM. PALETTE (CRÉDIT) VOIRIE PILES ENERGIZER VOIRIE | 573,59 23,68 636,26 100,99 11,28 17,07 226,89 -22,79 6,48 |
| BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE | AVIS MUTATION | 27,00 |
| RESTAURANT CHEZ LARRY | PARTY NOËL (50 PERS.) PARTY NOËL (4 PERS.) PARTY NOËL (2 PERS.) PARTY NOËL (POURBOIRES) | 1 424,38 113,95 56,98 84,00 |
| STÉPHANE MILOT | FRAIS DÉPLACEMENT (NOV.) FRAIS DÉPLACEMENT (NOV.) | 50,00 87,60 |
| ST-EX LIMITÉE | MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU C/COMM. URBANISME & VOIRIE MATÉRIEL DE BUREAU C/COMM. URBANISME & VOIRIE | 142,37 113,94 58,42 127,41 |
| SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC. | BUFFET (BUDGET 2007) | 8,48 |
| ULTRAMAR (BNC) | DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE DIVERS ÉQUIP. VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE | 19,92 21,20 53,02 81,00 63,00 19,10 74,00 55,00 53,94 17,98 80,00 |
| WILSON & LAFLEUR LTÉE. | RENOUV. CODE MUNICIPAL & LOIS DU TRAVAIL 2007 | 262,35 |
| | SOUS-TOTAL | 20 685,79 |
| | GRAND TOTAL | 374 181,51 |

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

| <i>Code Budgétaire</i> | <i>Budget Actuel</i> | <i>Solde cumulé</i> | <i>Budget révisé</i> | <i>Poste affecté</i> | <i>Budget actuel</i> | <i>Budget révisé</i> |
|------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 02-32000-522 | 500 | 346 | 1 450 | 02-32000-310 | 1 300 | 350 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

| | | | | | | |
|--------------|--------|--------|--------|--------------|--------|--------|
| 02-41501-522 | 0 | 0 | 450 | 02-41500-521 | 13 500 | 13 050 |
| 02-61000-140 | 20 400 | 15 532 | 22 400 | 02-62900-419 | 2 000 | 0 |
| 22-41200-721 | 12 000 | 11 875 | 37 000 | 22-41300-721 | 41 200 | 16 200 |

+28 400

-28 400

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 13-2006

295-2006

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 29 novembre 2006 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

296-2006

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2006 – RATIFICATION

| | | |
|---|---|------------------|
| SALAIRES BRUTS DU 29 OCTOBRE 2006 AU 25 NOVEMBRE 2006 | DIRECTEUR DES LOISIRS | 3 076,96 |
| | SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RESTAURANT) | 8 792,78 |
| | AVANTAGES SOCIAUX | 2 104,91 |
| | SOUS-TOTAL | 13 974,65 |

COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2006 – RATIFICATION

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|---|-----------------------------------|----------|
| ALEX COULOMBE LTÉE | ACHATS RESTAURANT | 203,10 |
| | ACHATS RESTAURANT | 742,37 |
| COMMISSION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC | COTISATION & AJUSTEMENT 2005-2006 | 29,80 |
| D. BERTRAND ET FILS INC. | ACHATS RESTAURANT | 343,96 |
| | ACHATS RESTAURANT | 428,27 |
| | ACHATS RESTAURANT | 214,59 |
| | ACHATS RESTAURANT | 466,86 |
| FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE | ACHATS RESTAURANT | 96,20 |
| | ACHATS RESTAURANT | 96,20 |
| | ACHATS RESTAURANT | 115,44 |
| | ACHATS RESTAURANT | 134,68 |
| GREAT WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE | ASS.COLLECTIVE NOV. | 658,85 |
| HYDRO-QUÉBEC | ARÉNA | 2 690,13 |
| | GLACE | 5 007,80 |
| J.B. CADRIN INC. | ACHATS RESTAURANT | 314,17 |
| MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | REMISE OCTOBRE | 3 485,11 |
| | ARGENT REÇU EN TROP (T.V.Q.) | 964,76 |
| MOLSON CANADA 2005 | ACHATS BAR | 2 912,62 |
| | ACHATS BAR | 4 181,16 |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | REMISE OCTOBRE | 1 934,18 |
| RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC. | SERVICE NOVEMBRE | 162,26 |
| SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN. | REMISE OCTOBRE | 243,80 |
| STAR CHOICE TELEVISION NETWORK INC. | SERVICE CABLE | 37,58 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

| | | |
|------------------------|----------------------|------------------|
| SUPERMARCHÉ STE-CROIX | ACHATS RESTAURANT | 20,11 |
| | ACHATS RESTAURANT | 12,15 |
| TÉLUS COMMUNICATION | SERVICE TÉLÉPHONIQUE | 246,80 |
| VITRERIE BERGERON INC. | VERRES 5 MM (2) | 180,86 |
| FRAIS DE FINANCEMENT | FRAIS BANCAIRES | 50,00 |
| | SOUS-TOTAL | 25 973,81 |

COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2006

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|--|---|------------------|
| DOCUMENT EXPRESS | AVIS MUNICIPAL N° 60 (ÉTATS ACTIVITÉS FINANC.) (1 PAGE) | 50,40 |
| GREAT WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE- VIE | ASS. COLLECTIVE DÉC. | 658,84 |
| MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX | SALAIRES NOV. (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1 679,43 \$) | |
| PASCALE LAMBERT | SOULIERS DE TRAVAIL REST. | 125,00 |
| PETITE CAISSE | RENFL. OCT. (ACHATS REST., ACHATS BAR, PIÈCES & ACC.) | 267,74 |
| | SOUS-TOTAL | 1 101,98 |
| | GRAND TOTAL | 41 050,44 |

297-2006

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 29 novembre 2006 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

298-2006

ENGAGEMENT DE MME VANESSA ROUX, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Vanessa Roux pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 01 novembre 2006

Rémunération : 9.04 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

299-2006

ENGAGEMENT DE MME STÉFANY LAROCHE, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager madame Stéfany Laroche pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 17 novembre 2006

Rémunération : 9.04 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 353-2005 ET 372-2006

300-2006

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 836 100 \$ par billets en vertu des règlements numéros 353-2005 et 372-2006, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

| | | |
|------------|--------|------------------|
| 27 200 \$ | 4.27 % | 12 décembre 2007 |
| 28 600 \$ | 4.27 % | 12 décembre 2008 |
| 29 900 \$ | 4.27 % | 12 décembre 2009 |
| 31 400 \$ | 4.27 % | 12 décembre 2010 |
| 719 000 \$ | 4.27 % | 12 décembre 2011 |

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

301-2006

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 836 100 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

- Règlement numéro 353-2005 pour un montant de 755 200 \$
- Règlement numéro 372-2006 pour un montant de 80 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 12 décembre 2006;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | |
|-----|---------------------------|
| 1 - | 27 200 \$ |
| 2 - | 28 600 \$ |
| 3 - | 29 900 \$ |
| 4 - | 31 400 \$ |
| 5 - | 32 800 \$ |
| 5- | 686 200 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 12 décembre 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 353-2005 et 372-2006. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

302-2006

SOLDE NON UTILISÉ

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que les financements prévus au règlement d'emprunt numéro 353-2005 au montant de 1 274 311. \$ soit réduit de 519 111. \$ que pour emprunter une somme de 755 200. \$ et au

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

règlement d'emprunt numéro 372-2006 au montant de 157 840. \$ soit réduit de 76 940. \$ que pour emprunter une somme de 80 900. \$.

Qu'une copie de la présente soit adressée au ministère des Affaires municipales et des Régions.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

303-2006

TOURNOI DE HOCKEY INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX

Monsieur Jules Bouchard, représentant pour cet organisme, est présent à cette assemblée.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser au Tournoi de hockey interrégional de Sainte-Croix une somme de 7,00 \$ par hockeyeur inscrit actif et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 322,00 \$, dans le cadre de leur tournoi qui sera tenu au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. du 3 au 10 décembre 2006.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (15 NOVEMBRE 2006)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 15 novembre 2006.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

304-2006

DOSSIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX, LOTS 117-P, 130-P ET 131-P

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole est déposée par la municipalité de Sainte-Croix pour les lots 117-P, 130-P et 131-P afin de permettre le prolongement de la rue Leclerc pour fins d'utilités publiques;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucune conséquence négative sur l'agriculture considérant que le terrain visé est en friche et qu'il appartient au demandeur;

ATTENDU QUE la demande est le prolongement d'une rue publique dans le but de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout et de permettre la circulation de véhicules ultérieurement;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande auprès de la MRC de Lotbinière et de l'UPA pour obtenir un avis sur ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation U49-2006 du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de déposer la demande de la municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

305-2006

DOSSIER M. EUGÈNE BOISVERT, LOT 73-P

ATTENDU QU'une demande a été présentée pour une aliénation et un lotissement sur le lot 73-P;

ATTENDU QUE cette demande permettrait la vente d'une parcelle de terrain en zone agricole désignée;

ATTENDU QUE le demandeur se garde une partie contiguë à la partie visée;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

ATTENDU QUE la demande vise à agrandir la superficie d'un terrain résidentiel situé en zone blanche de manière à rendre sa forme plus régulière;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte aucun préjudice à l'agriculture;

CONSIDÉRANT la recommandation U50-2006 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Eugène Boisvert auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2006

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 378-2006. Le maire explique le projet.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2006

306-2006

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Agrandir la zone commerciale et habitation 20-CH à même la zone publique 27-P afin de permettre la classe d'usage multifamiliale (3 à 8 logements).
- Modifier l'article 5.3, deuxième alinéa afin de permettre l'agencement des matériaux de parements des bâtiments accessoires ou annexes à ceux du domaine bâti existant.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de novembre 2006, le projet de règlement numéro 378-2006 portant sur la zone 20-CH et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de décembre 2006 sur le projet de règlement numéro 378-2006 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 378-2006 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 378-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 378-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jacques Gauthier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 378-2006.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- Agrandir la zone commerciale et habitation 20-CH à même la zone publique 27-P afin de permettre la classe d'usage multifamiliale (3 à 8 logements).
- Modifier l'article 5.3 deuxième alinéa afin de permettre l'agencement des matériaux de parements des bâtiments accessoires ou annexes à ceux du domaine bâti existant.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VOIRIE

TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

307-2006

PROGRAMME RELATIF AUX MODALITÉS RÉVISÉES DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LEURS INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET DE VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du « *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* » et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que la municipalité s'engage :

- à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- à approuver le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux partiels de priorité 1 et 2 du 15 novembre 2006 et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE

308-2006

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (LAFOREST NOVA AQUA)

ATTENDU la résolution numéro 179-2006;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à « Laforest Nova Aqua » la somme de 862,10 \$ relativement à la préparation d'une étude hydrogéologique pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard (suivi technique et administratif du dossier, coordination implantation de pointes filtrantes, communications et schémas de pointes filtrantes), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2006-10-89-Q datée du 20 octobre 2006.

VIDANGES ET RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

309-2006

SOUSSION(S) ET CHOIX DES OPTIONS

ATTENDU la résolution numéro 181-2006;

Deux (2) soumissions reçues :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| ➤ Récupération Gaudreau inc. | 554 038,40 \$ |
| ➤ Service Sanitaire Denis Fortier | 677 966,82 \$ |

Les prix indiqués excluent toutes taxes pour le service de base incluant la collecte et le transport des matières résiduelles, la collecte, le transport et le traitement des matières secondaires ainsi que la collecte, le transport et le traitement des encombrants.

Les options suivantes sont offertes :

| | |
|---|---------------|
| ➤ Fourniture d'un conteneur auto-chargeur de 40 verges (1collecte) (dépôt sec situé au 110 chemin de l'Aqueduc, à la demande) | 2 254,46 \$ |
| ➤ Collecte et transport des sapins de Noël (1collecte) | 8 420,96 \$ |
| ➤ Traitement des sapins de Noël (1collecte) | 1 624,56 \$ |
| ➤ Collecte, transport et traitement des feuilles (3collectes) | 26 361,26 \$ |
| ➤ Transport des feuilles (3collectes) | 5 795,01 \$ |
| ➤ Collecte, transport et fourniture d'un conteneur de 30 verges pour les résidus verts | 24 394,80 \$ |
| ➤ Valorisation des résidus verts (sans retour de compost) | 12 955,20 \$ |
| ➤ Collecte et transport des plastiques agricoles (12 collectes) | 56 361,60 \$ |
| ➤ Traitement des plastiques agricoles (12 collectes) | 1 824,20 \$ |
| ➤ Collecte et transport des plastiques agricoles (26 collectes) | 122 116,20 \$ |
| ➤ Traitement des plastiques agricoles (26 collectes) | 3 951,20 \$ |

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Récupération Gaudreau inc. pour le prix de 554 038,40 \$, taxes en sus, pour le service de base et ajout des options suivantes :

| | |
|--|--------------|
| ➤ Fourniture d'un conteneur auto-chargeur de 40 verges (4 collectes à la demande) | 9 017,84 \$ |
| ➤ Collecte et transport des sapins de Noël (1 collecte) | 8 420,96 \$ |
| ➤ Traitement des sapins de Noël (1 collecte) | 1 624,56 \$ |
| ➤ Collecte, transport et fourniture d'un conteneur de 30 verges pour les résidus verts | 24 394,80 \$ |
| ➤ Valorisation des verts | 12 955,20 \$ |

pour un prix total de 56 413,36 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011.

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR

310-2006

RENOUVELLEMENT DE MANDAT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités du comté de Lotbinière;

QUE le service de transport adapté «Lobicar» de Lotbinière, soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte de payer sa quote-part pour l'année 2007, laquelle est fixée au prorata de la population qui est présentement de 2451 habitants à raison de 1.34 \$ par habitant, pour un total de 3 284,34 \$.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2006 (AUX FINS DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 01-1996 ET 223-1996)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement.

AUX FINS DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 223-1996 (EX-VILLAGE) ET 01-1996 (EX-PAROISSE) INTITULÉ " RÈGLEMENT SUR L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE RÉPONSES DES APPELS 9-1-1 ET IMPOSANT UN TARIF RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DU CENTRE DE RÉPONSES " DE FAÇON À :

- Imposer une somme de 0,47 \$ pour chaque abonné à un service cellulaire ou IP étant facturé sur son territoire et appliquer les nouveaux tarifs qui seraient mis en vigueur suite au nouveau pacte fiscal 2007-2013 du gouvernement du Québec.

Cet avis de motion remplace celui donné le 7 novembre 2006 sur le même sujet.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2006 (TAXES DE SERVICES 2007)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2007, en remplacement du règlement numéro 367-2005 originaire du règlement numéro 10-1966.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2006 (TAXES FONCIÈRES 2007)

Avis de motion est donné par Jacques Gauthier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2007.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2006 (CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement.

Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

ADOPTION DE RÈGLEMENT

311-2006

377-2006 AUX FINS DE DÉCRÉTER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ORDRE ET LE DÉCORUM PENDANT LES SESSIONS DU CONSEIL

ATTENDU l'article 491 du « *Code municipal du Québec* » qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Croix n'a pas encore réglementé ces sujets et désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des sessions du conseil municipal;

ATTENDU qu'il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le septième jour de novembre 2006;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 377-2006 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 377-2006 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 377-2006 entrera en vigueur conformément à la loi.

VARIA

312-2006

MOTION DE FÉLICITATIONS À CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.

Motion de félicitations est adressée à « Construction C.J. Picard inc. » pour avoir remporté le prix « Projet multifamilial neuf – moins de 10 unités » lors du Gala Habitation présenté dans le cadre de la 16^e édition le 28 octobre 2006.

313-2006

MOTION DE FÉLICITATIONS À PLOMBERIE STE-CROIX INC.

Motion de félicitations est adressée à « Plomberie Ste-Croix inc. » pour avoir remporté le prix « Entreprise spécialisée de l'année » lors du Gala Habitation présenté dans le cadre de la 16^e édition le 28 octobre 2006.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier :

- Jacques Gauthier
- Jean Lafleur
- Berchmans Dancause
- Michel Routhier
- Jean-Pierre Ducruc
- Gratien Tardif
- Michel Cameron

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Information supplémentaire sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 DÉCEMBRE 2006

314-2006

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 25 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier